

Après le PSE, le PDV est validé

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) a validé le 22 juin le Plan de Départs Volontaires, signé par le **SNEC**, dans le cadre du plan « Carrefour 2022 ».

Le **SNEC** ne cautionne pas ce PDV, synonyme de destruction d'emplois mais le **SNEC** a pris ses responsabilités en négociant et signant cet accord pour améliorer l'accompagnement de nos collègues.

Depuis plusieurs mois, le **SNEC** ne cesse d'accompagner sereinement et individuellement nos collègues dans la réalisation de leurs projets.

Encore une fois, le **SNEC** demande fermement à ne pas oublier l'encadrement qui va rester. Il aura besoin d'accompagnement et de soutien dans ces nouvelles organisations. Tous les efforts devront être récompensés.

Le SNEC sera vigilant et présent pour l'encadrement